

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 23792
Numéro SIREN : 842 787 566
Nom ou dénomination : AL Développement

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2020 sous le numéro de dépôt 135778

AL Développement
Société par actions simplifiée
au capital de 17.620.583,20 euros
Siège social : 1, rue Favart - 75002 Paris
842 787 566 R.C.S. Paris
(la "Société")

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE SURVEILLANCE

L'an deux mille vingt,

le huit décembre,

Les soussignés :

Monsieur Denis Leroy, né le 14 septembre 1963 à Douarnenez, demeurant 28, avenue Foch – 92250 La Garenne, de nationalité française ; et

Monsieur Jean-Valmy Nicolas, né le 26 août 1976 à Libourne, demeurant 6 rue Jean Richepin 75016 Paris, de nationalité française ; et

Monsieur Daniel Dorchies, né le 11 août 1948 à Lille, demeurant 150 rue du Grand But – 59160 Lomme, de nationalité française ;

Monsieur Emmanuel Massy, né le 14 mai 1970 à Amiens, demeurant 18 rue Joseph et Germaine Bouroche 92310 Sèvres, de nationalité française ;

(désignés ci-après collectivement les "**Membres du Comité de Surveillance**")

représentant l'ensemble des Membres du Comité de Surveillance de la Société ;

après avoir pris connaissance des statuts en vigueur de la Société (les "**Statuts**") ;

se sont prononcés sur l'ordre du jour suivant :

1. approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
2. approbation de la modification de l'identité de la personne assurée au titre de l'assurance homme clé requis par la documentation de financement ; et

nomination de Monsieur Emmanuel Massy en qualité de Directeur Général de la Société.

Le Président du Comité de Surveillance indique que l'ensemble des membres du Comité de Surveillance sont présents ou représentés. Conformément à l'Article 12.3(f) des statuts de la Société, le Comité de Surveillance est donc valablement réuni sur première convocation, et peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour visé ci-dessus.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions dans lesquelles les délibérations qui suivent sont prises

Les Membres du Comité de Surveillance **approuvent** expressément les conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises (sans délai préalable ou autre formalité) conformément à l'article 12.3 (f) des Statuts et déclarent avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée à la l'unanimité des Membres du Comité de Surveillance.

DEUXIÈME DÉCISION

Approbation de la modification de l'identité de la personne assurée au titre de l'assurance homme clé requis par la documentation de financement

Conformément à l'article 12.3(g)(xii) des Statuts, les Membres du Comité de Surveillance **approuvent** le remplacement de Madame Isabelle Pereira par Monsieur Emmanuel Massy en qualité de personne assurée au titre de l'assurance homme clé requis par la documentation de financement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Membres du Comité de Surveillance.

TROISIEME DECISION

(Nomination de Monsieur Emmanuel Massy en qualité de Directeur Général de la Société)

Conformément à l'article 12.2 des Statuts, les Membres du Comité de Surveillance **nomment** :

Monsieur Emmanuel Massy, né le 14 mai 1970 à Amiens, demeurant 18 rue Joseph et Germaine Bouroche - 92310 Sèvres, de nationalité française;

en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif à compter du 24 novembre 2020.

Les Membres du Comité de Surveillance **constatent** que Monsieur Emmanuel Massy, préalablement pressenti, a fait savoir à l'avance qu'il acceptait le mandat de Directeur Général qui lui est confié, et précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat,

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Membres du Comité de Surveillance.

* *

*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président du Comité de Surveillance et un membre du Comité de Surveillance.

 Denis Leroy

Monsieur Denis Leroy
Président et membre du
Comité de Surveillance

 Jean-Valmy Nicolas

Monsieur Jean-Valmy Nicolas
Membre du Comité de Surveillance

 Daniel DORCHIES

Monsieur Daniel Dorchies
Membre du
Comité de Surveillance

 Em

Monsieur Emmanuel Massy
Membre du Comité de Surveillance

AL Développement
Société par actions simplifiée
au capital de 17.620.583,20 euros
Siège social : 1, rue Favart - 75002 Paris
842 787 566 R.C.S. Paris

(ci-après la "**Société**")

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS ECRITES DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
EN DATE DU 8 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

le huit décembre,

Vespa Capital, société par actions simplifiée, dont le siège social est 41, avenue George V – 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 812 799 906 R.C.S. Paris, dûment représentée aux fins des présentes ;

V.D.L & Co, société à responsabilité limitée, dont le siège social est 41, avenue George V – 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 263 560 R.C.S. Paris, dûment représentée aux fins des présentes ;

MP Conseil, société à responsabilité limitée, dont le siège social est 15, rue de Louvre – 75001 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 509 874 806 R.C.S. Paris, dûment représentée aux fins des présentes ;

Ingres Investissements, société par actions simplifiée, dont le siège social est 4, avenue Ingres – 75016 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 568 452 R.C.S. Paris, dûment représentée aux fins des présentes ;

Adaxtra France PME 2021 FPCI, représenté par sa société de gestion, Adaxtra Capital, société par actions simplifiée, dont le siège social est 18, quai de la Rapée – 75012 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 334 258 506 R.C.S. Paris, elle-même dûment représentée aux fins des présentes ;

Groupe D, société par actions simplifiée, dont le siège social est 251, avenue du Bois Parc du Pont Royal – Bâtiment A – 59130 Lambersart, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 391 301 637 R.C.S. Lille Métropole, dûment représentée par Monsieur Daniel Dorchie aux fins des présentes (le "**Fondateur**") ;

AL Holding 1, société par actions simplifiée, dont le siège social est 1, rue Favart – 75002 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 842 787 632 R.C.S. Paris, dûment représentée aux fins des présentes ;

AL Holding 2, société par actions simplifiée dont le siège social est 1, rue Favart – 75002 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 842 702 219 R.C.S. Paris, dûment représentée aux fins des présentes ;

agissant en leur qualité d'associés de la Société (les "**Associés**"), détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société, a pris conformément aux dispositions légales et statutaires, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- révocation de Madame Isabelle Pereira en tant que membre du Comité de Surveillance et nomination de Monsieur Emmanuel Massy en qualité de nouveau membre du Comité de Surveillance (1^{ère} décision) ; et
- pouvoirs en vue des formalités (2^{ème} décision).

PREMIERE DECISION

(Révocation de Madame Isabelle Pereira en tant que membre du Comité de Surveillance et nomination de Monsieur Emmanuel Massy en qualité de nouveau membre du Comité de Surveillance)

Les Associés **rappellent** que (i) l'article 12.3 (e) des statuts de la Société (les "**Statuts**") dispose que "*les membres du Comité de Surveillance sont révocables à tout moment par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par la collectivité des associés dans les conditions prévues à l'Article 14 des Statuts, et conformément aux dispositions relatives aux droits de vote visées à l'Article 11.2. La décision peut ne pas être motivée et, en tout état de cause, aucun juste motif n'est nécessaire*" et (ii) l'article 1.3.2. (c) du pacte d'associés conclu entre les Associés le 9 novembre 2018 stipule, relativement au comité de surveillance de la Société (le "**Comité de Surveillance**"), que "*deux (2) membres du Comité de Surveillance soient nommés par la collectivité des Associés sur proposition du Fondateur*" parmi lesquels Isabelle Pereira.

Les Associés :

- **décident** de révoquer, à effet immédiat, Isabelle Pereira de ses fonctions de membre du Comité de Surveillance de la Société ; et
- sur proposition de Monsieur Daniel Dorchies, **nomment**, en remplacement, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Emmanuel Massy, né le 14 mai 1970 à Amiens, demeurant 18 rue Joseph et Germaine Bouroche 92310 Sèvres, de nationalité française, en qualité de membre du Comité de Surveillance, en étant précisé que celui-ci a d'ores et déjà accepté les dites fonctions sous réserve des présentes décisions des Associés.

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés.

 Denis Leroy

Vespa Capital SAS

Représentée par Monsieur Denis Leroy

 Jean-Valmy Nicolas

V.D.L. & Co

Représentée par Monsieur Jean-Valmy Nicolas

 Marc Palomba

MP Conseil

Représentée par Monsieur Marc Palomba

 Nicolas Holzman

Ingres Investissements

Représentée par Monsieur Nicolas Holzman

 Julien Godard

Adaxtra France PME 2021 FPCI

Représenté par Adaxtra Capital
elle-même représentée par Monsieur
Julien Godard

 Daniel DORCHIES

Groupe D

Représentée par Monsieur Daniel Dorchies

 Daniel DORCHIES

AL Holding 1

Représentée par Monsieur Daniel Dorchies

 Daniel DORCHIES

AL Holding 2

Représentée par Monsieur Daniel Dorchies